CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se désabonner n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer annuellement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, No. 28, Nouvelle Levée.
25 mars

A VENDRE.

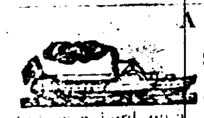

Le bateau à vapeur **WALTER SCOTT**, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO.
19 fév

POUR LA HAVANE [passagers seulement.]

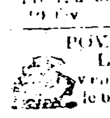

Le brick espagnol **MANUELITA**, partira vendredi prochain. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à COURVAL, ACEBO & Co, No. 6, Nouvelle-Levée.
27 mars—3

POUR LE HAVRE.

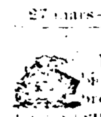

Le navire fin voilier **BOREAS**, capit. Babbidge, pourra recevoir 10 passagers dans la chambre, ayant de beaux emménagemens, et partira sous peu de jours. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la presse à coton de la Levée, ou à THEOD. NICOLET & CO, No. 30, rue Toulouse.
26 mars

POUR MARSEILLE.

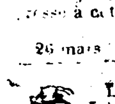

Le navire **DUBLIN PACKET**, capitaine John R. Butler, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. QUERTIER & BOUTIN.
25 mars

POUR LE HAVRE.

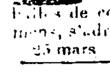

Le packet **CREOLE**, capitaine Page, partira le 10 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à HAGAN, NIVEN & CO.
21 mars—7

POUR MATAMOROS.

La goëlette HELEN MAR, (tirant peu d'eau) capitaine B. F. Lorea, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à ses magasins [illegible], ou à G. W. GREGORY.
19 mars—11

POUR LIVERPOOL.

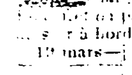

Le navire de première classe **SARAH & CAROLINE**, [illegible] pourra recevoir 200 balles de coton. S'adresser à LINCOLN & GREEN.
1 mars

POUR BALTIMORE.

Le brick **AMAZON**, très fin voilier, doublé en cuivre, [illegible] partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord ou à HARRISON, BROWN & Co, rue Royale No. 117.
18 mars

POUR LIVERPOOL.

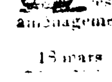

Le navire **HENRY**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira [illegible]. Pour fret de [illegible] balles de coton, s'adresser à J. OGDEN & Co, rue Gravier, No. 60.
15 mars

POUR LE HAVRE.

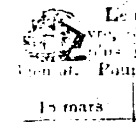

Le navire fin voilier de première classe **AUSTERLITZ**, capitaine W. [illegible] Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 250 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fx. PERRET & GALLY, rue Royale, No. 55.
1 mars

DEMANDE—Un bon navire pour transporter [illegible] 900 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à J. OGDEN & CO, rue Gravier, No. 60.
1 mars

POUR LE HAVRE.

Le paquebot FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine M[illegible] partira sous peu de jours, et peut recevoir 300 balles de coton. Pour fret et pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 76, ou à J. OGDEN & CO, rue Gravier, No. 60.
18 mars

POUR LE HAVRE.

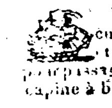

Le brick neuf **BALTIMORE**, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, s'adresser à J. LE BLANC, rue Royal, No. 103.
8 mars

POUR TRIESTE. (passage seulement.)

Le brick fin voilier, **WILLIAMS**, capitaine Homer, partira sous peu pour ce port. Pour passage à Gibraltar ou Trieste, ayant de bons aménagemens, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co, rue Royale, No. 117.
6 mars

A FRETER.

La goëlette **ECLIPSE**, fine voilière, capitaine Leiderscloff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.
1 mars

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette mexicaine **TITAN**, capitaine Davis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour ce dit port. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. FRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.
1 mars

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA**, est en chargement et sera bientôt expédié pour le dit port. Les marchandises expédiées par ce navire auront l'avantage de retirer 20 pour cent sur le montant des droits. Pour le complément du fret, ou pour passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 27.
1 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire **AMBASSADOR**, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus. LINCOLN & GREEN.
1 mars

POUR LA HAVANE.

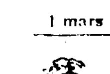

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **BELLA-ANITA**, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter des passagers, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 27.
10 fév

POUR BELIZE (Honduras.)

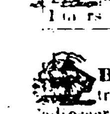

La goëlette **GLEANER**, capitaine Jyrrel, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 104.
12 fév

POUR LIVERPOOL.

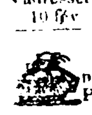

Le beau navire MARATON, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge; Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à J. OGDEN & Co. Rue du Canal, No. 72.
11 fév

POUR TAMPICO.

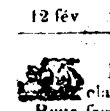

Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO**, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilége du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 27.
5 fév

A VENDRE OU A FRETER.

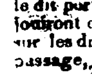

La barque **LOUISA**, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myars, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser HARRISON, BROWN & Co, 117, rue Royale.
13 jan

POUR LE HAVRE.

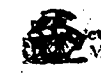

Le navire de première classe **GROTON**, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à Fx. PERRET & GALLY, rue Toulouse.
11janv

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 325, à la poste.
22 fév☞

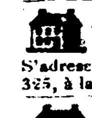

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné. B. DUPUY.
13 jan☞

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.
15 fév

RECU et à vendre par le soussigné : Catholicon de Potteer W. W. garanti véritable; Farine d'orge et d'avoine de Robinson; Briquets de Lucifer, pâte de jujubes; Magnésie effervescente de Moxon; Sirop de callebasse; do. Pectoral balsamique; Bon Chocolat espagnol; Huile empyrumatique, excellent vermifuge pour les chevaux; Encre à marquer le linge; 3 barils Huile de palmachristi blanche 1ère. qualité; 10 do. Alun; 15 do. Sel d'Epsom; 25 do. do. de Glauber, Extrait d'Absynthe 1ère. qualité, &c. &c. A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No. 123.
28 mars

TRAITES sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103
28 mars

UN jeune homme arrivé d'Angleterre et qui y a été employé pendant 8 ans, dans une maison de commerce, excellent teneur de livres et très bien recommandé dans cette ville, désire de l'emploi. S'adresser par lettre au No. 258, bureau de poste.
28 mars

Bottes pour le marché Mexicain.

LE soussigné vient de recevoir plusieurs caisses de Bottes convenables au marché mexicain, il offre de les vendre à bon marché. AYER, Rue de la Vieille-Levée, No. 40, près de la Maison bleue.
28 mars

AVIS.

LES Catholiques Romains de l'Eglise St. Louis ayant droit de voter, sont prévenus qu'une élection de neuf Marguilliers aura lieu le lundi, 7 avril prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures après-midi, pour remplacer MM. H. Pédesclaux, B. Montreuil, J. Bermudez, F. Labatut, J. M. Kennedy, W. F. C. Duplessis, J. L. Prévost, T. Mossy et F. Gaiennié dont le temps d'exercice expire.

La dite élection durera un seul jour conformément à l'acte de la législature approuvé le 6 mars 1830, et aura lieu dans une des maisons du Presbytaire, face à la Place St. Antoine. Chs. BOLOT, secrétaire.
26 mars—11

Compagnie d'Assurance d'Orléans, 24 Mars 1834.

A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, tenue le 22 du courant, un dividende de $25 par action a été déclaré pour les derniers six mois, lequel sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans, à partir du 5 avril prochain. Par ordre de la Direction, AUG. ST. MARTIN, sect.
27 mars—3

AVIS D'EXECUTEURS.

LES créanciers de la succession de Martin Fierdebras, sont prévenus de présenter au soussigné, leurs réclamations dûment prouvées, &c., contre la dite succession sous 10 jours ou plustard, afin de faire un tableau et une distribution des fonds entre les créanciers. J. CULBERTSON, avocat de l'exécuteur.
25 mars—10

TRAITES sur Boston, à vendre par LINCOLN & GREEN.
25 mars

PLANCHES DE CYPRE—6,000 pieds de planches, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH, No. 28, Nouvelle Levée.
25 mars

SOPHAS.

LE soussigné annonce au public et à ses amis qu'il vient de recevoir du nord, plusieurs **JOLIS SOPHAS** faits dans le dernier gout, et parfaitement travaillés, qu'il offre à vendre à bon marché, dans son magasin de meubles, rue de Chartres, No. 118, entre St. Louis et Toulouse. J. ROUSSEAU, Ebéniste.
27 mars—5

B. LACOSTE partant pour France, offre à vendre à des conditions avantageuses, les marchandises reçues par le navire Mary & Harriet, du Havre, consistant en : Souliers pour femmes et enfants, Mouchoirs [illegible], Gants de peaux riches et nouveaux Gants, Gants fil d'Ecosse à dentelle unis et brodés pour femmes et hommes; Bas de femme et enfant, brodé en fil d'Ecosse; Alépine, Peignes écaille à nœud, Baguette et Rouleaux, Peignes en corne à dos de chameaux; Boutons en jais et autres genre nouveau; Bretelles en coton et en gomme élastique; Demi Bas à Cotte en coton blanc; Cravattes nouvelles; Châlis 2-4; Hernani et Crêpons noir; Bonnets de soie de [illegible] noir; Parapluies de 28 à 34 pouces, qualité supérieure; Ombrelles nouveaux; Gants, Mouchoirs en Batiste, brodés à vignettes et à [illegible], Bonnets d'enfans brodés en Batiste; Cols renversés en batiste brodé; Diamanté et Satin couleur assortis; Galons soie pour cordonniers, noir et en couleur; Rubans Satins Nos. 1 1-2, 2, 3, 4; Rubans et Lacets en fil Nos. assortis; Plumeaux; Dez à coudre et Veilleuses de Boular. Ces marchandises sont offertes en vente chez MM. Binoche frères, à l'encoignure des rues Royale et St. Louis.
25 mars—6

LA soussignée partant pour France dans les premiers jours de mai, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles auxquelles il est dû de se présenter pour être soldées.

Elle offre à vendre à l'amiable les esclaves suivans :

PHEBEE, négresse américaine, depuis 8 ans dans le pays bonne cuisinière.

MARIA, négresse, enfant de Phebee, âgée de 14 ans, couturière.

CAROLINE, griffonne, enfant de Phebee, âgée d'environ 7 à 8 ans.

ZABETH, griffonne, enfant de Phebee, âgée de 5 ans environ.

CHARLOTTE, négresse, âgée de 37 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et plisseuse.

Ces domestiques sont excellents sujets, on ne les vend que pour cause de départ. MIMI BOULARD, No. 91, rue du Quartier
17 mars—15

SYSTEME d'écriture de Duberty, enseigné par l'inventeur, en 8 leçons d'une heure chaque. Au moyen de ce système, on parvient à écrire avec cette facilité et cette netteté qui est tellement essentielle dans tout ce que l'on fait; on parvient aussi à se corriger des plus mauvaises habitudes qu'on pourrait avoir contractées, peu importe l'âge auquel on soit parvenu.

Le professeur garantit que l'élève apprendra à écrire en 6 leçons; et en cas de non réussite, il donnera des leçons gratuites de surplus.

Il enseigne aussi dans 6 leçons, la sténographie sur un plan nouveau adopté par les rapporteurs Londres d'Edinbourg.

L'académie est au No. 43, rue du Camp, encoignure Gravier.

M. Duberty réitère ses remercimens aux habitans de la Nouvelle-Orléans et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu et a l'honneur d'annoncer que, pendant le court séjour qu'il doit faire, encore, en cette ville, il continuera à donner des leçons.

Les Mardi, Jeudi et Samedi, sont consacrés aux dames depuis 10 heures jusqu'à 2. Les autres jours sont consacrés aux Messieurs depuis 5 jusqu'à 9 heures du soir.
22 mars

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.

WEBB HAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.

☞300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,
28 février

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103
5 fév

CONFITURES FRAICHES DE LA HAVANE.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de confitures fraîches de la Havane, en ligne directe, et consistant en Ananas, Limons, Citrons, Hicacos, Oranges, Gingembre, Gouiaves et gelées, à vendre par douzaine, demi douzaine ou panban. Les détaillans seront fournis à aussi bas prix qu'ils pourront s'en procurer par la quantité, directement de la Havane. S'adresser à WM. SMITH, Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.
17 mars

VIN, BOUTEILLES &c. &c.

LE soussigné reçoit par le navire Henry, de Marseille, et offre à vendre les articles suitant :
400 barriques de Vin;
100 demi do. do.
300 caisses Vin Muscat;
200 paniers Bouteilles
500 paniers Huile d'Olive;
500 milliers de Bouchons;
100 paniers d'Anisette;
200 caisses Salaisons assorties;
40 do. Vermicelle; 100 Jars à eau;
Aussi en magasin—16 demi pipes d'Eau de Vie Cognac, le tout ayant droit à l'exportation. L. G. SASSINOT, rue St. Louis, No. 90.
5 mars

LA FRANCE LITTERAIRE.

RECUEIL des Essais et des recherches les plus remarquables, sur les sciences, la littérature et les arts, extrait des meilleurs ouvrages français.

La France Littéraire paraîtra en français tous les quinze jours, en un petit ouvrage contenant de 80 à 100 pages in 8o. à 4 piastres par an, abonnement payable d'avance. On souscrit chez HENRY LAROCHE, rue de Chartres, No. 164, N. Orléans.
2 mars

BOURACHE—En débarquement du Sarah Parker, et à vendre par au No. 41, rue de la Levée, 20 caisses Bourache raffinée, s'adresser à THOMSON & GRANT.
24 mars

TRAITES sur France, à vendre par J. MAGER.
21 mars

AVIS—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 d'avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien solder et régler leurs comptes dans le plus bref délai. S. MITAUD, rue St. Pierre, No. 94.
22 mars—10,3ps

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction, E. BARAU, secrétaire.
24 mars—3m

LECONS D'ECRITURES
Donnés au No. 48, rue du Canal.

T. P. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.
14 mars

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continuent à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Gialla et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne & Brocatelle.
Orneau,	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernies, &c.
12 mars

J. R. PUTNAM, *DENTISTE.*

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupé par le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, ou on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui désireront l'employer et le consulter, à venir chez lui lorsqu'il lui est impossible de sortir durant cette partie de la journée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, et où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment ou aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir presenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et lui causant toujours à lui même une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services rendus durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes.
30 nov

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants :

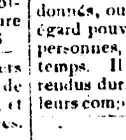

Douce amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot, do. violettes, do. bourache; do. rose de Provins; racine de turbith ; écorce de grenadier sauvage; acide citrique; acide acétique concentré, sirop de violettes; tridace; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; huile de croton; do. euphorbia latiris; extrait de ratanhia, urinaux garnis; tanus assortis, bandages, &c. F. ORIOL & CO, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.
21 mars

$100 DE RECOMPENSE.

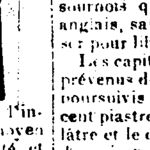

PARTI marron le 22 du courant, un mulâtre âgé de 25 ans, nommé **ARMSTEAD,** mais généralement connu sous le nom de **WASHINGTON,** il a 5 pieds 10 pouces [américain] a une cicatrice au front et un air sournois quand on lui adresse la parole, parle français et anglais, sait lire et écrire. L'on suppose qu'il se fera passer pour libre.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas recevoir le dit mulâtre, ou ils seront poursuivis aux termes de la loi. La dite récompense de cent piastres sera donnée à quiconque arrêtera le dit mulâtre et le délivrera au soussigné, rue d'Orléans, ou à une des prisons de cet Etat. JOHN DAVIS.
25 mars—6

LE soussigné désirerait trouver 8 ou 10 bucherons et il leur accordera de bons gages. JOHN DAVIS.
26 mars—6

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre **JACQUES,** domestique et cocher, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM. FORSTALL & CO.
28 déc—☞

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, le 9 du courant, la mulâtresse nommée JANE, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine) elle a amené avec elle son enfant Emilie, âgée de 18 mois; Jane parle très bien l'anglais et le français.

La récompense ci-dessus mentionnée sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat, ou la conduira chez M. Charles Forstall, rue Dumaine, No. 25.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis conformément aux lois de cet Etat. VALSIN FORTIER.
17 mars—10

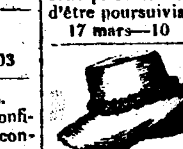

MME. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer aux Dames que, voulant partir pour la France et renouveler son magasin, elle offre à vendre toute espèce de marchandises à très bas prix, telles que : Soiries, Foulards, Mousseline blanche, Jaconas, Mousselines teintes, Cannesous en tous genres, et beaucoup d'autres articles. Elle vient aussi de recevoir un assortiment de chapeaux de printems. Elle les mettra en vente le 26 de ce mois.
25 mars

60 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 8 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir. M. WALTON, rue de la Douane, nos. 12 et 14.
23 déc—☞

LES soussignés offrent à vendre : 500 livres de Salsepareille; 5 barils de Miel blanc; 15 caisses de Fruits de la Havane; 10 do. de Canton; 6 do. Sirop de calebasse; 2 do. Prunes en boites et en jarres; 4 do. Gomme arabique; 2 barils Graines d'oiseau; 100 caisses Sirops assortis; 200 do. do. de Limon; 100 do. do. Naturel; Peppermint, en baril et par gallon; Stongthon's Bitters do. H. BONNABEL & FRERES, pharmaciens, rue Tchoupitoulas.
13 m

Société d'Agriculture de la Louisiane.

LA direction de cette Société désire trouver une personne capable de diriger les travaux et l'administration d'une ferme modèle, et assez versée en Agriculture et dans les sciences-y-relatives pour conduire les expériences, en noter les résultats, et en général, s'occuper de tout ce qui se rattache au but principal de la Société.

Les personnes qui désireraient cet emploi, voudront bien faire connaître leurs noms et recommandations par une lettre adressée au soussigné, rue Royale, No. 53. R. ROUSSEAU, secrétaire.
10 fév☞

AVIS.—Une loi incorporant une compagnie à l'effet d'améliorer le carré de la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets, ayant passé à la dernière session de la législature et promulguée, la Direction donne avis que les livres de souscriptions seront ouverts Lundi prochain, 17 du courant, en l'étude de Mr. Félix de Armas, encoignure des rues Royale et St. Louis, depuis neuf heures A. M. jusqu'à trois heures P. M. (Dimanches et fêtes exceptés.)

Le public est prié de prendre connaissance de la charte, dont les dispositions principales sont : que les acquisitions de terrains et constructions de maisons, indépendamment des autres pouvoirs donnés à la compagnie, seront faites dans les limites du carré proprement dit, savoir :—rue de la Levée, rue du Canal, partie est, rue des Remparts, côté sud, et rue de l'Esplanade, côté ouest.

Que les directeurs déclareront des dividendes tous les six mois, ou au moins tous les ans, sans pouvoir jamais les agglomérer au capital, ou feront savoir aux actionnaires les causes pour lesquelles il n'y aurait point eu de dividendes de réalisés.

Que le fonds capital de la dite compagnie n'excédera pas un million de piastres et ne pourra être moindre de cinquante mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque.

Que dès qu'il y aura eu cinquante mille piastres de souscrites, la compagnie sera réputée en opération.

Que le montant de la souscription est payable à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois, en billets, le premier seulement endossé à la satisfaction de la direction.

Que la durée de la charte sera de vingt cinq ans, à moins que dix ans après la mise en opération, il ne plaise à une majorité des actionnaires de la dissoudre.

Que le montant de la souscription une fois rempli, les livres seront clos, sans qu'il y ait lieu à réduction du montant des actions.

J. F. CANONGE, H. R. DENIS, ALONZO MORPHY, ED. J. FORSTALL, — Directeurs — F. GARDERE, N. O. LEBRETON, FELIX DE ARMAS,
13 mars.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES;
DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGEE par MME. & MLLE. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-à-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre ou le dessin,	$250	par an.
Do. sans musique ni dessin,	200	do.
Demi-pensionnaires, musiq. ou dessin,	200	do.
Do. sans musique ni dessin,	150	do.
Externes, musique ou dessin,	144	do.
Do. sans musique ou dessin,	84	do.
Elèves n'apprenant que la musique,	84	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et ex-proviseur du collége Jefferson. (Pour le moment dans la maison de M. Michel.)

Pensionnaires,	$200	par an.
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français, de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, [illegible] et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.

Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 [illegible], 2 moustiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 [illegible] blanche, 2 paires de draps, 2 [illegible], 6 [illegible], 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.

A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'Institution pour le service de l'Infirmerie.

Deux sœurs ou deux frères peuvent coucher ensemble.

Les demi-pensionnaires ont droit à tous leurs repas; ils fournissent également serviettes, timbale, 1 fourchette, un couteau, et un gobelet.
27 mars

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nlle.-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie qu'une élection annuelle de sept directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie mardi, le 1er. d'avril de 9 à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction, L. F. GENERES, sect.
20 mars

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 10 de mars; ou plus tôt à la Banque de la Compagnie de Banque et Canal, cinq piastres par action, cinquième vingtième du montant de leurs souscriptions.

Par la 2eme. section de la Charte, les souscripteurs qui manqueront de payer ce jour là, ou dans les dix jours suivants, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis, et les paiemens de à effectués. Par ordre de la Direction, L. F. GENERES, secrétaire.
25 fev

AVIS
AUX AMATEURS D'ORNITHOLOGIE
ET AUX CURIEUX.

LEBRETON, *Naturaliste* et professeur d'*Ornithologie*, arrivant du Mexique, a l'honneur d'annoncer aux habitans de cette ville, qu'il a apporté une superbe collection de ce qui est relatif à son art. Il possède un grand nombre d'*Oiseaux* et d'*Insectes* de diverses espèces, tous soigneusement empaillés, arrangés en groupes, ou isolés, et placés avec goût sur des pots-à-fleurs. Il offre le tout à la curiosité des connaisseurs et du public en général, qui apprécieront la peine qu'il s'est donné pour se procurer ces différens sujets, qu'il vendra à des prix modérés.

Il est porteur de certificats des autorités de Rouen, sa patrie, attestant ses connaissances pour dépouiller, monter et empailler les *Oiseaux* et *Quadrupèdes*, en conservant leurs couleurs naturelles et en les préservant pendant de longues années.

Devant rester quelques mois dans ce pays, il donnera des leçons d'Ornithologie, à ceux qui désireraient s'instruire dans cette partie, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi ; à sa demeure, rue St-Pierre, No. 139, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
24 mars—4

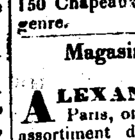

CHAPEAUX
SOULIERS & BOTTES.
A L'ENSEIGNE DES
DEUX BOTTES D'OR.
Nos. 79 et 92, rue de la Levée.

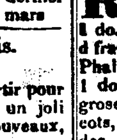

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et leurs connaissances, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment de Chapeaux, Bottes, Brodequins et Souliers, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés en gros et en tail. WM. HOLMES & CO.
14 mars—a

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrottes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à P. DUBERTRAND, rue St. Louis, No. 128.
25 mars

RECU par le navire Créole, venant du Hâvre, et à vendre par Alex. Paya, rue de Chartres, No. 182, 150 Chapeaux de soie français, 1ère. qualité et au dernier genre.
12 mars

Magasins d'articles nouveaux de Paris.
Rue de Chartres, No. 182.

ALEXANDRE PAYA, se disposant à partir pour Paris, offre à vendre à des prix modérés, un joli assortiment de librairie, littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, &c., parfumerie fine, bijouterie en or et dorée, montres de Lépine, pour hommes et pour femmes, tableaux à l'huile, gravures et lithographies en tout genre, parapluies fins, cannes à épée, à poignard et de fantaisie, pistolets d'arçon et de poche, coutellerie fine, couteaux-poignard, et poignards à gaine, gants en soie et en fil d'écosse, cravattes noires en gros grains et satin, cols d'été en couleur et blancs, chemises en toile en perkale et guingam, casquettes, portefeuilles, brosses à tête, pour habit, &c., flambeaux en bronze et plaqués, papier à lettres fins et divers articles de bureaux, fusils et ustensiles de chasse, pupitres à musique, belles guitarres, et jolis miroirs de voyage. Il prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire solder leur compte dans un court délai.
8 mars

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût.
25 jan—a S. L.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Le mardi 1er. avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Quatre terrains situés au faubourg Lacourse ou Annonciation, désignés sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 25 janvier 1833, par les Nos. 19, 20, 21 et 22, de l'ilet No. 52, bornés par les rues Robin, Religieuses, Lacourse et St. Jean Baptiste, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, savoir: Les lots Nos. 19, 20 et 21, ont chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 110 pieds entre lignes parallèles, et le lot No. 22, ayant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 143 pieds, 2 pouces entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses, droits, actions et privilèges y appartenant.

Cette propriété est sujette à une hypothèque, pour le paiement de quatre billets ; un daté le 4 mars 1833, pour $1060, payable à 12 mois de date et les trois autres billets datés le 11 février 1833, de la somme de $1146, 66 2-3 cents chaque et payables à 1, 2 et 3 ans de leur date.

2° Une autre propriété consistant en trois lots de terre, situés au même faubourg, désignés sur le même plan par les Nos. 23, 24 et 25 de l'ilet No. 25, bornés par les rues ci-dessus décrites, et et les 2 premiers lots ont chacun (mesure américaine) 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin sur 143 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No. 25 a 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 110 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses, droits, actions et privilèges y appartenant.

Cette propriété est sujette à une hypothèque, pour 3 billets de $910 chaque, datés le 11 février 1833, et payables à 1, 2 et 3 ans de date.

3°. aussi 2 lots de terre, Nos. 21 et 32, au faubourg Marigny, sur le plan original du dit faubourg, en date du 16 mars 1806. No. 31 mesure 28 pieds de face à la rue Victoire sur 120 pieds de profondeur et face à la rue d'Enghein et la profondeur du côté attenant au No. 22, et 67 pieds de largeur sur la ligne du fonds qui le sépare du lot No. 50. Et le lot No. 32 a 50 pieds de face à la rue Victoire sur 120 pieds de profondeur, et attenant au lot No. 31, le tout mesure française, plus ou moins, avec une bonne maison, cuisine, hangars, droits et privilèges appartenant aux dits terrains. Ces deux terrains seront vendus ensemble, ainsi que 85 actions de la Banque de l'Union portant hypothèque sur les dits terrains. L'acquéreur s'obligera à payer à la Banque de l'Union de la Louisiane, la somme de $4250, due par la dite succession, ayant le même privilège de rembourser la dette sur les dites actions, comme il fut accordé au commencement. Cette propriété est aussi hypothéquée pour le paiement de $3000, dû le 16 janvier 1834.

4°. Aussi 5 lots de terre situés au faubourg Livaudais désignés sur le plan origal du dit faubourg, par les lettres AA. V. X. Y. Z. Le lot AA ayant 46 pieds de face à la rue de la Levée et 215 pieds de face à la rue Washington vers le fleuve, sur lequel il a 41 pieds 9 pouces de face Les lots V, X, Y et Z ont chacun 51 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée et 50 pieds de face au fleuve.

Ces quatre terrains sont contigus et le lot Z forme l'encoignure de la rue Washington sur laquelle il a 215 pieds. Ce terrain a 216 pieds sur la ligne qui le sépare du lot Y. Le lot Y a 217 pieds attenant au lot X. Le lot X a 218 pieds attenant au lot V et le lot V a 219 pieds sur le côté attenant au lot U, avec toutes les bâtisses, consistant en un excellent moulin-à-scie à vapeur de 40 pieds sur 80, construit en noyer noir avec une machine à vapeur, bouilloires, &c., le tout en bon état, construit et monté sous la surintendance de G. Rickitson, excellent ingénieur. Le dit moulin est considéré comme un des meilleurs du pays. Une bonne maison, cuisine et hangars, avec tous les droits, actions et privilèges y appartenant. Cette propriété est sujette à une hypothèque pour les billets suivans, savoir : trois billets de $1160 chaque, datés le 12 mars 1829, payables à 2, 3 et 4 ans de leur date. Cette hypothèque est sur le lot AA. Aussi pour trois autres billets de $3010 chaque, payables le 15 mars 1834, 1835 et 1836. Cette hypothèque est sur les autres 4 terrains. Les dits 5 terrains seront vendus ensemble.

5°. Aussi les esclaves suivans, savoir : Jack, âgé d'environ 31 ans; Henry King âgé de 23 ans ; Anthony, 23 ans; Sile, 26 ans, et Harman, de 25 ans, sur lesquels il y a une hypothèque pour 2 billets de $2250 chaque et payables le 15 mai 1834 et 1835.

6°. Aussi l'esclave Jacob, âgé d'environ 40 ans, sur lequel il y a une hypothèque de $320 avec intérêt de 6 pour cent du 19 Janvier 1833 et payable à deux ans de cette date.

7°. Aussi l'esclave Friday, âgé d'environ 26 ans. L'esclave Carles, âgé d'environ 32 ans.

8°. Aussi l'esclave Harry âgé d'environ 35 ans sur lequel il y a une hypothèque de $629 payable le 2 mai 1834.

9°. Aussi l'esclave Harris, âgé d'environ 22 ans, sujet à une hypothèque de $233 34-100, payable le 23 avril 1834 et aussi, une somme de $233 33-100 payable le 23 octobre 1834.

10°. Aussi l'esclave Edmond, âgé d'environ 19 ans. Les onze esclaves et dessus décrits furent achetés pour le moulin et sont tous de bons sujets.

Les dites propriétés seront vendues à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant un intérêt de 6 pour cent par an du jour de l'adjudication avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs prendront la reversion des hypothèques, risques et responsabilités ci-dessus mentionnées.

11°. Aussi, il sera vendu la mulâtresse Maria, âgée d'environ 30 ans, et le nègre George, âgé d'environ 15 ans.

Les conditions de la vente de ces deux derniers esclaves sont 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt de 6 pour cent du jour de la vente, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs des propriétés ci-dessus mentionnées devront diviser leurs billets par coupons.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N.B. Les actes de vente seront passés chez Wm. Christy, n. p., aux frais des acquéreurs.
27 fev

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 23 avril 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte des successions de Mathé Firmin Perreault, et Hortense Mathé alias Toutant, veuve de Firmin Perreault, h. c. l., les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

Julie, négresse américaine, âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière.

Jenny, négresse américaine, âgée de 16 ans, gardienne d'enfans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un demi Terrain, situé au nouveau faubourg Marigny, près de cette ville, désigné sur le plan du dit faubourg, comme faisant partie du lot No. 304, dans l'ilet No. 32; le dit demi terrain [mesure française] 30 pieds de face à la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 303 et de l'autre partie du dit lot No. 304.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, les billets devront être divisés par coupons.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 3 avril prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue Conti, No. 11, les effets mobiliers appartenant à la succesion de feu James Hood.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour,
Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég.
22 mars

LES soussignés reçoivent par le navire Créole; venant du Hâvre, ce qui suit ;
Des Indes unis, en couleur et noir;
do. à carreau, do. do.
do. Jaconnat pour Deuil; do. en couleur;
Mouchoirs de soie assortis:
Ils offrent à vendre ces articles en gros et en détail au plus juste prix. F. DUFOUR & FRERES, rue Royale, encoig. Ursulines.
24 mars—7

AVIS—Nous croyons de notre devoir de prévenir le public que M. H. Varillat, (commis chez MM. Carrière & Borduzat) a pris les limites pour se soustraire au paiement d'une somme de ...., fournie par nous à sa femme et enfants pendant leur séjour à New-York. J. & J. DARRAMON.
26 mars—☞

RECU par le Chester venant du Havre, et à vendre par le soussigné : 4 caisses Eau de vie de Dantzic; 1 do. crême de thé; 3 do. sirop de groseilles, 1 do. crême de framboises; 1 do. crême de rose; 2 do. crême de noyau Phalzburg; 1 do. crême de cachou; 1 do. huile de Rhum; 1 do. de kirsh; 1 do. maraschino, No. 1; 64 pots geelée de groseilles, coings et prunes; 20 do. fraises, pêches, et abricots, 1 caisse conserves de Colin, telles que: saumon, dindes, poulard, faisans, jambon, alloettes, &c., puis encore des potits pois, des pointes d'asperges, des champignons &c. J. E. LOREILHE, encoig. Bourbon & Douane.
13 mars

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.
No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira des ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser. J. F. OSBORN,

N B Il a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre; 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do.; 1 do. 6 1-2 do. do.
17 déc—6m

AVIS.—Les livres de souscriptions à la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle-Orléans incorporée à la Session dernière de la Législature, ayant été ouverts le 17 mars courant, et le montant voulu par la Charte pour que la dite Compagnie entrât en opération, ayant été souscrit et même au delà dans les trois premiers le 21 mars courant à une assemblée des Directeurs, la compagnie a été déclarée être comme de fait elle est en pleine opération.

Les livres de souscriptions continueront à rester ouverts conformément à la Charte.

Par ordre de la Direction, FELIX DE ARMAS, président. N. B. LEBRETON, sect. pro. temp.
24 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 7 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse Jefferson, daté du 24 février dernier, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Dame Année Labarre, décédée épouse de Ludger Fortier, savoir :

Six Lots de Terre, faisant partie d'une habitation située en la paroisse Jefferson, à environ 7 milles au dessus de la Nlle.-Orléans, bornée du côté d'en haut par l'habitation de P. Velant Labarre & fils, et du côté d'en bas par la ville de Carrollton ; lesdits lots désignés sur un plan tiré par B. Busson, par les Nos. 1, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant chacun 1 arpent de face, sur 40 arpents de profondeur.

ESCLAVES.

COFFI, nègre africain, âgé de 54 ans; Figaro, do. âgé de 39 ans; Augustin, do. de 44 ans; Théodore, do. de 35 ans; Tom, nègre américain, de 21 ans; Maurin, nègre créole, de 17 ans; John, nègre américain, de 23 ans; Pouponne, négresse créole, de 31 ans, Suzette, négresse africaine, de 34 ans, avec son enfant Rosemond, de 4 ans; Sally, négresse américaine, de 54 ans; Lucy, négresse américaine, de 19 ans, avec son enfant âgé de 4 mois; Célinonne, mulâtresse créole, âgée de 40 ans.

Conditions ;—La terre à 1, 2, 3 et 4 ans de terme, et les les esclaves à 1 et 2 ans, avec billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant M. Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs.
6 mars—11,2ps

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le samedi, 12 avril, à midi, l'esclave PETER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, faisant partie des biens abandonnés par Rondez & Grenville à leurs créanciers.

Conditions ; Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
11 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, 1er. avril, à midi, à la Bourse, la goëlette May Flower, la goëlette Pomone, et le bateau Splendid, ensemble avec tous leurs agrès, apparaux, et fournitures. Conditions; Comptant.

N. B. Ces bâtimens sont bien connus comme faisant les voyages du Lac, et peuvent être examinés au Bassin Carondelet, d'ici au jour de la vente.
27 mars

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 5 avril, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Deux Terrains situés au faubourg Marigny, encoignure des rues Musique et Amour,

Le No. 1, mesurant 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 60 de profondeur, et face à la rue Musique, avec les bâtisses qui s'y trouvent

Le No. 2, mesurant 30 pieds de face à la rue d'Amour sur 60 pieds de profondeur. Conformément à un plan dressé par Zimpel, dep. voyer et déposé à la Bourse.

Conditions : 6 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant G. Le Gardeur, not. pub., aux frais des acquéreurs.
25 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

JEUDI, 3 avril, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi,

La négresse Marianne, âgée d'environ 15 ans, domestique de maison, et depuis plusieurs années dans le pays, elle parle français et anglais.

Aussi—La négresse Elisé, âgée de 22 ans, bonne cuisinière, a passé plusieurs années dans le Sud. Elle a un petit enfant, mulâtre d'environ 6 mois.

Conditions : comptant.
28 mars

PAR TRICOU & CANONGE & J. DOMINGON.

IL sera vendu le jeudi, 10 avril prochain, et les jours suivans, à midi, à la Bourse Hewlett.

La propriété de M. Louis Bouligny, sur la rive gauche du fleuve, à une lieue au dessus de la Nouvelle-Orléans.

Cette propriété sera divisée en lots suivant un plan dressé par M. Zimpel, député voyer, et qui sera déposé à la Bourse, avant la vente. [illegible] des bâtisses, des chantiers, [illegible] des moulins à scies et le chemin à coulisses de Carrollton qui traverse cette propriété, mérite d'attirer l'attention des spéculateurs.

Les lots de terre de face seront vendus, avec tous les droits de battures, sans réserves aucunes.

Les acheteurs auront droits à la jouissance immédiate des rues indiquées au plan dans toute la profondeur, jusqu'à et y compris le chemin à coulisses de Carrollton.

Quant à cette partie de l'habitation qui se trouve au delà du dit chemin, les lots ne seront livrés qu'autant et à mesure qu'un lot au moins aura été vendu dans chaque îlet.

Conditions : Un dixième à 6 mois, un dixième à un an, avec billets endossés à satisfaction [illegible] à la Nlle-Orléans, avec hypothèque [illegible] six pour cent par an et la balance en [illegible] termes égaux, à 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans, avec billets seulement à l'ordre du vendeur, [illegible] à la Nouvelle-Orléans, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt à 6 pour cent par an, lequel intérêt devra être ajouté aux billets à souscrire.

CINQUANTE TETES D'ESCLAVES de choix et à talens, tels que maçons, forgerons, mécaniciens, charpentiers, vendeurs, cochers, et domestiques de maison.

Conditions : Un et deux ans, avec billets endossés à satisfaction domiciliés à la Nouvelle Orléans et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'habitation offerte en vente [illegible] certaines hypothèques, [illegible] les acquéreurs seront obligés de déposer au bureau et entre les mains du notaire, qui passe les ventes, tous les billets à fournir en paiement, lesquels billets resteront ainsi en dépot jusqu'à [illegible] hypothèques.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs se feront mettre en possession par Zimpel, député voyer, à leurs frais.

Les acquéreurs seront tenus d'avoir à signer les ventes et à fournir leurs obligations, dans les [illegible] jours qui suivront l'adjudication, et faute par eux de le faire, le vendeur aura droit de reprendre les lots vendus et de les exposer à l'encan après 10 jours d'avis, à la folle enchère des dits acquéreurs.
15 mars

Louis Férand fils vs. Marie Dasean, f. c. l.

PAR ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, le 15 avril prochain, à la Bourse Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, à 11 heures du matin, le terrain suivant :

Un Terrain situé dans le faubourg Lafayette et désigné dans le plan du dit faubourg sous le No. 49, mesurant 65 pieds 7 pouces de face sur la rue Joséphine, et 150 pieds de profondeur, y compris toutes les améliorations sur le dit terrain, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse Jefferson, 14 mars 1834.
17 mars JQUES. CHARBONNET, dep. shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse en et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7362—*P. Dubertrand* contre *ses créanciers*.—Pétition pour demander du temps.—Après avoir lu et entré la pétition et la cédule dans cette affaire ; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le samedi, 19 d'avril prochain, en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. A. Morphy, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 17 mars 1834,
18 mars—10,3ps Fr. BUISSON; dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian juge, mars 24 1834.—No. 7339—Camille Filhe contre ses créanciers.—La cession des biens par le dit pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le profit de ses créanciers ; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de ces dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis Feraud, not. pub. le Samedi 26 avril prochain, afin d'y délibérer alors sur les affaires du pétitionnaire, et que jusque là toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Il est de plus ordonné que Mr. Robert Praux, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour—Bureau du greffier.
25 mars—10,2ps P A GUYOL, Dép. Gref.

COUR DE DISTRICT—*H. W. Palfrey* con *ses créanciers* et les créanciers de *Palfrey, Dyson & Co.*—No. 10,362—Mardi, 25 mars 1834.—Sur motion de C. M. Conrad, avocat pour les syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers et autres personnes intéressées, aient à déduire d'ici au lundi 7 avril prochain, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi.

Extrait des minutes.
27 mars—10 JOHN L. LEWIS, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—24 mars 1834.—No. 7332—William Story *contre* ses créanciers—La pétition et cédule dans cette affaire ayant été lue et enrégistré. Il est ordonné que les créanciers du dit pétitionnaire aient à paraître à la cour, le mardi, 15 d'avril prochain, afin de déclarer pourquoi la pétition du débiteur maintenant en prison, ne serait pas accordée, et pourquoi jusqu'au dit jour toutes procédures contre sa personne et ses propriétés ne seraient pas suspendues.

Par ordre de la cour.
25 mars—7,2ps F. BUISSON, dép. gref.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Sarah & Caroline, du Hâvre : 18 balles Indiennes, Guinghams et Siamoise assortie, ayant droit au drawback. Fx. PERRET & GALLY, rue Toulouse.
20 mars

LE soussigné reçoit par le navire Créole, venant du Hâvre et offre à vendre les articles suivans : Decalquanes; Sardines à l'huile, Fromage de Hollande. G. L.
20 mars